

Orientation 10 Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables

Orientation 10 Promouvoir les économies d'énergies et les énergies renouvelables

"Comme toute la partie Est de la région PACA, l'aire d'adhésion du parc est soumise à l'insécurité de son approvisionnement électrique. Des réponses sont progressivement apportées par la maîtrise de la consommation, le développement de l'énergie solaire, le développement de l'hydroélectricité, le recours au bois-énergie et le développement des pompes à chaleur dans les bâtiments. L'enjeu est de sécuriser l'approvisionnement, tout en préparant l'adaptation au changement climatique, et en préservant le capital naturel et paysager du territoire. De nombreux acteurs locaux sont déjà mobilisés et portent des projets qui impliquent fortement l'Etat et ses opérateurs, la Région et les deux Départements.[...]"

Mesure 42 Soutenir les initiatives de maîtrise de l'énergie

"Les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables sont les deux moyens privilégiés pour améliorer la sécurité et l'indépendance énergétiques du territoire et contribuer à la lutte contre le changement climatique. Les pouvoirs publics développent de nombreuses initiatives dans ce sens : programmes AGIR de la Région, plan climat départemental des Alpes-Maritimes, agenda 21 des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'échelle de l'aire d'adhésion, l'objectif de la charte est d'inciter les acteurs publics, les particuliers et les professionnels à mettre en oeuvre les stratégies et les solutions techniques disponibles en matière de maîtrise de l'énergie. [...]"

Mesure 43 Encourager le développement des énergies renouvelables dans le respect des paysages et des milieux naturels

[...]Si elles sont bien conçues, les installations de production d'énergie renouvelable ont un faible impact environnemental. Suite au Grenelle de l'Environnement, des démarches de coordination des politiques publiques sont engagées, en particulier la convention nationale d'engagement pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques, et l'accord-cadre conclu entre l'Etat, la Région PACA et l'ADEME.[...]"

pages 130 à 132

Référence ID de l'article : #2104

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-12 15:46